

---

**ADESSA-A DOMICILE, ADMR, AD-PA, APF, FAMILLES RURALES, FEHAP, FHF,  
FNAAFP/CSF, FNADEPA, GIHP NATIONAL,  
MUTUALITE FRANCAISE, UNA, UNASSI, UNCCAS, UNIOPSS**

---

Monsieur Fabrice HEYRIES  
Directeur général de l'Action Sociale  
Ministère du Travail, des relations sociales,  
de la famille et de la solidarité  
14 avenue Duquesne  
75300 Paris

Paris, le 12 octobre 2010

Nos réf. : CCh/MLH/AV/PG

Monsieur le Directeur général,

Par un courrier du 29 septembre 2010, nos organisations ont interpellé le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et les Secrétaires d'Etat concernées en leur demandant une rencontre au plus vite afin de clarifier des points essentiels du projet de réforme de la tarification des services de soins infirmiers à domicile. Dans l'attente, nous tenions à vous informer que nos organisations ont appelé les SSIAD de leur réseau à différer leur participation à l'enquête « structure et clientèle » qui est actuellement lancée par les ARS dans le cadre de la préparation de cette réforme de la tarification.

Les réponses à nos questions sont nécessaires pour permettre un bon déroulement de l'enquête mais surtout elles témoigneront de la volonté, ou non, des pouvoirs publics d'une réelle concertation et d'une réforme qui ne se limite pas à réduire les dotations budgétaires actuelles d'une grande majorité des SSIAD. Nos demandes portaient en effet pour l'essentiel sur la nécessaire évolution de l'enveloppe de financement des SSIAD. La réforme de la tarification ne peut être réalisée à moyens constants alors que les services sont confrontés à une augmentation de la charge en soins présentée par les personnes accueillies dans les services. Il convient de rappeler que c'est précisément cette évolution qui avait incité nos organisations à demander un rebasage budgétaire, demande qui est à l'origine du projet de réforme de la tarification. Les services de soins ne peuvent plus faire face à l'évolution des besoins en soins et notamment en soins infirmiers dans le cadre de l'actuel coût annuel à la place de référence (10 500 €).

Nos organisations attendent par ailleurs de vos services qu'ils s'engagent à assurer l'entière visibilité pour les SSIAD sur les données qu'ils auront produits dans le cadre de cette campagne de remontées des données.

En fonction des réponses qui nous seront apportées, nous ne manquerons pas de vous tenir informé des suites que nous donnerons à l'appel que nous lançons actuellement dans nos réseaux d'adhérents.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur général, en l'expression de nos salutations distinguées.



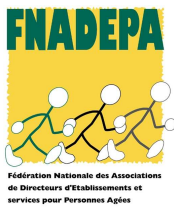
3 impasse de l'Abbaye -  
94100 Saint Maur



17 boulevard Auguste Blanqui  
75013 Paris



53 rue Riquet - 75019 Paris



175 bd Anatole France  
93200 Saint-Denis



108-110 rue Saint Maur  
75011 Paris



3 rue de Nancy – 75010 Paris



179 rue de Lourmel - 75015 Paris



32 rue de Paradis  
75010 Paris



Quartier Carolle - 65230 Castelnau-Magnoac



Villa Souchet  
105 avenue Gambetta – BP 3  
75960 Paris Cedex 20



184A rue du Faubourg Saint Denis  
75010 Paris



7 Cité d'Antin - 75009 Paris

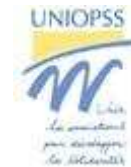


1 bis rue Cabanis, 75014 PARIS



[www.mutualite.fr](http://www.mutualite.fr)

255 rue de Vaugirard  
75015 Paris



15 rue Albert – CS 21306  
75214 Paris Cedex 13